

# **Texte Action adopté par la CAA**

## **convoquée à Lille le 13 septembre 2021**

Texte adopté à l'unanimité des 45 présent.e.s

### **Contexte**

La rentrée 2021, la dernière du quinquennat, se fait dans des conditions historiquement dégradées pour les personnels du 2d degré, les victimes de choix budgétaire et d'orientation éducatives régressives que ce gouvernement a toujours refusé d'infléchir en dépit de la crise sanitaire. À titre d'exemple, l'engagement des personnels n'a fait l'objet d'aucune mesure réelle de revalorisation. L'effet de 2 années scolaires sous Covid n'a fait l'objet d'aucune prise en compte sérieuse en termes de moyens.

Cherchant à masquer sa gestion catastrophique de la crise sanitaire et la fragilisation du système dont son action est responsable, JM Blanquer a cherché à saturer l'espace médiatique afin d'invisibiliser les effets de ses réformes, dans une perspective basement électoraliste. Ses mensonges réitérés à propos de la laïcité (accompagnés d'une campagne d'affiches stigmatisantes et inspirées de la Loi « séparatisme »), à l'encontre des classes populaires qui détourneraient l'Allocation de Rentrée Scolaire, ainsi que la publication d'un livre ruisselant d'autosatisfaction, relèvent de cette stratégie.

Il s'agit plus globalement pour le ministre de l'Éducation nationale d'imposer un récit de la crise sanitaire et un bilan éducatif expurgé pour solder les comptes. Ceci a ouvert la possibilité au Président de la République d'amorcer sa campagne électorale et de prononcer à Marseille une allocution programmatique pour notre secteur et pour l'ensemble des services publics. Instrumentalisant le délabrement du bâti scolaire, les questions d'insécurité et le thème du décrochage, E. Macron inscrit ses promesses électorales dans le prolongement des régressions éducatives mises en œuvre par JM Blanquer, mais prétend les systématiser. Derrière le slogan de "l'École du futur", il annonce son intention de faire des quartiers populaires des « laboratoires de liberté et de moyens » dont les expériences seraient à généraliser rapidement, bien au-delà du 1er degré. On retrouve dans cette allocution une profession de foi néolibérale et néomanagériale : il s'agit notamment de sélectionner les exécutants d'un « projet » imposé plutôt que d'ajouter des moyens et de revaloriser les personnels, et d'aller « beaucoup plus loin que les postes à profil ». L'expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) à la rentrée 2021 insiste justement sur la nécessité (supposée) de différencier les projets pédagogiques. Il s'agit aussi d'accélérer la construction d'une École "partenarialisée" au profit des "acteurs extrascolaire" (collectivités, associations, entreprises) dans le droit fil des Cités Éducatives lancées à la rentrée 2018. Enfin, ce discours signe le retour du projet d'École du socle, sous prétexte de la fameuse rupture CM2-5eme, et il est envisagé de favoriser la continuité entre 1et et 2d degré par la création de « professeurs référents » chargés d'accompagner « du CM1 à la 5EME ».

### **Une nouvelle rentrée sous le signe de la verticalité et du refus de démocratie**

Après avoir supprimé les commissions paritaires et leur rôle de contrôle des opérations de mouvement et de carrière, la politique ministérielle a pour objectif de réduire le dialogue social au minimum et veut renforcer la hiérarchie locale au nom de "l'autonomie" : par la réforme des conseils d'administration (ordre du jour, réforme de la commission permanente) dont la vocation d'être un lieu d'échange et de démocratie sociale est remise en cause ; par la volonté de renforcer leur rôle dans l'évaluation, le recrutement des personnels et donc de revenir sur les acquis de la réforme PPCR (poids des « managers locaux » minoré et réduction de la place de l'arbitraire dans les promotions, Hors-Classe pour toutes et tous). Et pour couronner le tout, pilotage du système par l'autoévaluation des établissements, par des contrats locaux d'accompagnement, avec la volonté de peser à travers ces dispositifs sur les pratiques d'enseignement et l'instauration de la seule évaluation par compétences pour évacuer les savoirs disciplinaires et l'expertise des enseignant.e.s.

Le SNES-FSU continuera de s'opposer avec les personnels à tout ce qui remet en cause notre rôle d'expertise autonome dans la conception et l'évaluation de notre enseignement mais aussi à tout ce qui contribue à casser l'unité du système éducatif sur le territoire.

### **Moyens dans les établissements repris : c'est NON**

Cela fait plusieurs années qu'en fin d'année scolaire le rectorat reprend des moyens lorsque les effectifs sont à la baisse par rapport à la prévisionnel de rentrée. Ce n'était pas le cas auparavant. Cela engendre des difficultés importantes dans les établissements car les répartitions de service doivent être revues parfois brutalement car les collègues sont déjà en vacances. De plus, cela oblige les services du rectorat à affecter tardivement des TZR ou des contractuels, voire à les démuter pour les réaffecter ailleurs, au mépris du travail déjà effectué pour préparer la rentrée. C'est aussi nier tout le travail de préparation fait par les élus dans les conseils d'administration puisque les répartitions votées doivent être revues. Ensuite, le rectorat devient de plus en plus rigide quant aux heures postes données dans les établissements. Ainsi, le ministère ayant signifié les décharges aux rectorats tardivement, le rectorat de Lille n'a pas voulu anticiper ces décharges en laissant les établissements sans pouvoir s'organiser pour la rentrée et ce sont encore les personnels les plus fragiles qui en paient le prix. Le SNES-FSU interviendra en CTA pour dénoncer cette situation.

### **Lycées, bac**

La session catastrophique du bac 2021 n'est évidemment pas la seule résultante d'une année passée sous COVID ou de bugs informatiques. Dès leurs annonces, nous avons prévenu que ces réformes du lycée et du bac seraient des usines à gaz : elles désorganisent le groupe-classe, elles plombent les conseils de classe et les emplois du temps et il était évident qu'elles alourdiraient considérablement la simple convocation des examinateurs pour les jurys, notamment pour le Grand Oral. Mais le Ministère a refusé d'anticiper ces difficultés, les textes réglementaires ont été attendus trop longtemps et publiés à la dernière minute, plaçant l'administration et les personnels des services des examens, dans des situations intenable.

Les professeurs ont reçu de multiples convocations incohérentes, fantaisistes, parfois totalement erronées et dans des délais inacceptables.

À nouveau élèves et professeurs se sont sentis totalement méprisés. Le seul enjeu du mois de juin aura été pour M. Blanquer de montrer qu'il maîtrisait la situation épidémique, que tout allait bien afin d'apparaître comme l'homme de "l'École Ouverte". Une nouvelle fois, il est donc resté dans le déni des dysfonctionnements, misant sûrement sur un taux de réussite historiquement haut pour s'épargner les contestations des candidats et des familles. Pourtant, nous avons tous été témoins de graves atteintes à l'éthique même de cet examen : des candidats interrogés par des examinateurs qui ne connaissaient rien au sujet présenté au Grand Oral, des moyennes manipulées et révisées à la hausse lors des "harmonisations" sans garde-fou, etc... Pour couronner le tout, le Ministre a annoncé cet été (BO du 29 juillet) la fin des épreuves ponctuelles de contrôle continu et le passage à un contrôle continu sur la seule base des bulletins pour 40% de la note du bac. Enfin, les quelques aménagements d'examens publiés cet été esquivent l'essentiel du problème posé par les épreuves de spécialité en mars, à savoir le fait qu'elles sont... en mars !

La mise en place de ce type de contrôle continu s'accompagne déjà de nouvelles injonctions, un "guide de l'évaluation" vient d'être mis en ligne et les équipes d'inspection se préparent à animer des demi-journées banalisées qui devront permettre l'élaboration d'un "projet d'évaluation", piloté par le chef d'établissement, validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration. Il s'agit officiellement d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats au niveau national tout en laissant à des collectifs locaux le soin de produire leur propre boussole. L'exercice est paradoxal, intenable en fait mais "l'égalité entre les candidats" n'est de toute façon pas son but, pour cela le principe d'un examen national sur épreuves terminales convenait bien mieux.

Le bac Blanquer, c'est un bac inégalitaire et ses modalités seront surtout autant d'occasions de réduire notre liberté pédagogique, de nous imposer des carcans vides de sens, de nous placer sous le contrôle direct de la direction des établissements et de permettre toute sorte de contestation des familles tout au long de l'année à chaque évaluation.

De telles dispositions, cette confusion totale entre évaluation formative et certificative, ne peuvent que dériver à plus ou moins longue échéance vers des pratiques locales d'évaluation, avec une adaptation au public d'élèves ; évidemment, cela ne pourra que renforcer en retour les logiques d'évitement de certains établissements moins bien "cotés".

Reste que les établissements du supérieur continueront et seront même incités de plus en plus à "trier" et à sélectionner leurs candidats dans la plus grande opacité. Les algorithmes de Parcoursup intégreront - quand ce n'est pas déjà fait - le profilage des établissements du secondaire et les notes obtenues sur les épreuves de spécialité de mars (qui restent l'objet d'un examen national) permettront d'affiner encore plus cette sélection. On voit bien à quel point les réformes du bac et de Parcoursup s'articulent, derrière le chaos apparent, dans la même logique néolibérale, impulsée par les institutions européennes avec en toile de fond le processus de Bologne à l'œuvre dans le Supérieur. L'harmonisation des résultats du contrôle continu vise à rendre acceptables la sélectivité et l'opacité de Parcoursup.

Le SNES FSU rappellera cette analyse à chaque fois qu'il en a l'occasion pour contrer la propagande ministérielle qui habille ces réformes sous les attraits de la simplification et du libre-choix. Ce sera bien sûr à l'occasion de la campagne électorale présidentielle qui vient mais aussi à chaque fois qu'il le pourra pour pointer aux familles et aux élèves les dangers qu'ils courent à laisser un tel système creuser encore plus des inégalités qui minent déjà toute notre société.

Il y a un an et demi, la mobilisation contre les E3C avait été stoppée par la COVID et les conditions particulières de fin d'année, ne nous ont pas permis collectivement de nous mobiliser contre ce nouveau bac. Les collègues de philosophie ont agité la menace de la grève du bac pour négocier des conditions un peu meilleures de correction mais la seule mobilisation de quelques dizaines de collègues dans l'académie et dans quelques autres ne pouvait pas faire reculer le Ministère sur de tels enjeux.

Certes la réforme s'applique depuis deux ans mais nous n'avons rien perdu, la bataille est encore devant nous et d'une certaine manière, nous avons gagné deux ans qui n'ont pas été tout à fait inutiles. Nos collègues sont particulièrement écoeürés de la manière dont leur métier et son expertise sont traités, y compris des collègues a priori loin de nos positions syndicales. Blanquer ne fait plus illusion auprès de tous nos collègues et les modalités du contrôle continu qu'on voudrait nous imposer, vont renforcer l'indignation. Le pire serait que nos collègues se résignent et laissent tout tomber. Les prochaines réunions, les débats doivent être l'occasion de défendre notre conception du métier et notre expertise : la liberté pédagogique reste inscrite dans la loi et doit nous servir de point d'appui pour refuser tout enfermement dans des projets contraignants. Il est symptomatique par exemple que le guide de l'évaluation formule de cette manière la question du nombre de devoirs à prendre en compte pour établir une moyenne : "Par trimestre, on PEUT envisager environ x évaluations".

Le Snes-FSU donnera des outils et organisera des stages pour conforter les collègues dans le refus de tout ce qui pourrait aller à l'encontre de notre liberté pédagogique et réduirait la valeur de l'examen en niant tout caractère national.

## **BTS**

En cette rentrée, dans de nombreux établissements, le taux de remplissage des sections de BTS en formation initiale sous statut scolaire inquiète les personnels. Des sections qui n'avaient jamais connu ce type de difficultés ne sont pas complètes. La première raison en est les quotas d'élèves de Baccalauréat professionnel. Si les élèves de Bac pro ont leur place dans les sections BTS (avec des dispositifs de remise à niveau et de soutien), les quotas imposés dans Parcoursup bloquent l'accès à de nombreux élèves de baccalauréat technologique et général. Par ce système, de nombreux élèves ne peuvent pas choisir la formation la plus adaptée, surtout les élèves les plus en difficulté qui ne seront pas pris en priorité. Le SNES-FSU dénonce cette politique des quotas et demande qu'elle soit entièrement revue. A minima, après la 1ère phase d'affectation, les quotas doivent disparaître. En début

d'année scolaire, l'anonymat des élèves doit être levé pour permettre aux établissements de solliciter les élèves qui n'auraient pas eu d'affectation. La deuxième raison de ces défections est due à la place de l'apprentissage. Les élèves qui attendent la signature de leur contrat d'embauche par le chef d'entreprise monopolisent de nombreuses places de BTS. Ce mode de formation inégalitaire est valorisé par le gouvernement et les organisations patronales : il sera à nouveau fortement subventionné avec des primes allant de 5000€ à 8000€ pour l'embauche d'un apprenti pendant un an, rendant le coût du salaire pratiquement nul. Cette tendance à pousser les élèves vers l'apprentissage, combinée à l'appauvrissement de la carte des formations et la limitation de places, a contribué à la mise en danger des BTS.

## Collège

En collège aussi, la rentrée 2021 est l'occasion d'un bilan.

Le Ministre a maintenu pour l'essentiel la réforme du collège et l'a même amplifiée en créant des options non financées qui mettent en concurrence les disciplines. La "dotation à disposition" a été utilisée à plein pour absorber les hausses d'effectifs, réduire le nombre de d'heure en groupes, tout en maintenant un affichage sur l'offre d'enseignements facultatifs. Dernier exemple en date, "français culture antique en 6e" : c'est ce qu'il appelle la confiance et "l'autonomie", au collège comme au lycée. Une autonomie de façade pour gérer la pénurie de moyens quand les effectifs augmentent, une pénurie qui empêche de réussir l'inclusion des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers : conséquence des fermetures de divisions de Segpa, de l'insuffisance d'UP2A, de l'insuffisance du nombre d'AESH et de l'augmentation globale des effectifs des classes dites ordinaires, l'inclusion tant vantée par le Ministère reste un slogan et génère de la souffrance au travail pour les personnels, placés dans l'incapacité de faire réussir les élèves concernés. Une pénurie qui menace en outre l'existence même de l'éducation prioritaire, alors que le ministre a créé des établissements internationaux pour l'élite.

Une pénurie qui justifie enfin d'imposer 2 HSA et d'alourdir encore la charge de travail.

C'est au nom de cette prétendue autonomie qu'il faudrait maintenant "s'autoévaluer", c'est à dire s'engager par contrat à rendre des comptes sur nos pratiques pédagogiques comme si nous n'étions pas des professionnel.le.s qualifié.e.s ; s'engager à atteindre des objectifs pour être performants ... et donc admettre que la réussite des élèves n'est pas une question de moyens et de choix politiques, mais de la seule responsabilité des équipes.

## Réforme des concours de l'enseignement, de la formation et mise en place du dispositif contractuel alternant

La réforme de la formation et des concours, qui est mise en œuvre en cette rentrée 2021, témoigne d'une vision du métier à l'opposé de notre projet :

- Concours en fin de M2 à partir de la session 2022, baisse du nombre de postes offerts, réduction de l'évaluation des savoirs disciplinaires par la création d'une épreuve orale non anonyme, sans contenu disciplinaire, didactique ou pédagogique, et ressemblant fortement à un entretien d'embauche, visant à évaluer la « motivation du candidat » et sa capacité à « s'approprier les valeurs de la République, à faire connaître et partager ces valeurs »

- Formation professionnalisante en M2, réduction de la formation disciplinaire au profit d'apprentissages par la pratique avec la mise en œuvre dès la rentrée du dispositif « étudiant contractuel alternant » : affectation des étudiants en M2 préparant le concours en responsabilité à 1/3 temps, sous contrat « étudiant alternant », payé 660€ net / mois et suivis par des tuteurs rémunérés 600€ à l'année.  
Retour ligne manuel

- Année de stage à temps plein après réussite au concours

Autrement dit, une entrée dans le métier précarisée, une formation et un concours axés sur la pratique et l'imitation, au détriment de la réflexion disciplinaire. Bien loin des mandats que nous défendons pour une entrée progressive et accompagnée dans la réalité du métier, une formation ambitieuse ancrée dans la recherche et une formation continue de qualité.

En cette rentrée, nos nouveaux collègues alternants devront articuler leur année de master 2 à une affectation en qualité de non titulaire à tiers temps. Encore non lauréats des concours, ce cumul de la préparation du concours, du master et d'un contrat d'enseignant à tiers temps et en pleine responsabilité pourrait vite s'avérer intenable pour elles/eux, avec les conséquences possibles à la fois sur les élèves dont ils auront la charge mais aussi sur leur propre réussite au concours.

Pour résoudre une partie des problèmes posés par cette réforme, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'observer les pratiques professionnelles sur le terrain et d'offrir aux élèves un enseignement assuré par des personnels qualifiés et formés, les SNES-FSU demande à ce que ces étudiants alternants soient affectés en surnombre sur le service de leur tuteur, et ne soient pas utilisés comme moyens d'enseignement en responsabilité devant les élèves.

Dans l'attente de la réalisation de notre revendication, le SNES-FSU doit se donner les moyens de suivre au plus près la mise en œuvre de la réforme pour en dénoncer les conséquences sur les personnels, les élèves et le service public d'Éducation Nationale. Cela doit notamment passer par :

- des enquêtes à destination des collègues
- la création d'outils syndicaux pour cette nouvelle catégorie
- l'action du SNES et de la FSU dans les instances (CT et CHSCT)

## **Santé au travail**

Crise sanitaire, confinements, enseignement « hybride » voire totalement en distanciel, protocoles successifs, ... ont été autant de facteurs aggravant nos conditions de travail et altérant notre santé psychologique voire physique. Ajoutés à tous les méfaits des réformes « pseudo-pédagogiques », ils sont générateurs d'une souffrance au travail qui s'est amplifiée.

Les personnels ne doivent pas hésiter à faire remonter ce type de problème via les registres RSST, les représentants FSU en CHSCT au travers du Snes-FSU.

## **ACTION**

- En cette rentrée 2021, le SNES FSU s'inscrit dans la perspective de large mobilisation le 23 septembre et le 5 octobre pour que les enjeux de l'Éducation, des Services Publics et des salaires ne restent pas invisibles. L'actualité sociale de ces questions ne doit pas être écrasée par la crise sanitaire et la chronique des petites phrases et des "coups médiatiques" des candidats à la présidentielle. S'y laisser enfermer est un terrible piège qui profite aux démagogues de tout poil et qui ne peut conduire qu'à dresser les travailleurs les uns contre les autres et c'est aussi se résigner in fine à subir le rouleau compresseur des réformes macroniennes. Nous avons besoin de réaffirmer que d'autres choix de société sont possibles et plus nous serons nombreux dans ces journées d'action, plus ces perspectives seront crédibles.

- Afin de donner à la profession les éléments d'analyse utiles à l'approche des échéances de 2022, le Snes-FSU, avec la FSU, dressera un bilan exhaustif de l'action de cette majorité dans notre secteur (moyens, structures, métiers, carrières, pilotages des EPLE) et le distillera tout au long de l'année. Ce sera une façon également d'y opposer ses mandats pour un second degré ambitieux et émancipateur, sous forme de fiches, d'une campagne sur les réseaux sociaux, ou encore d'un minisite.

- Depuis 4 ans, Blanquer déroule ses réformes au lycée et en change l'organisation de fond en comble, sans que nous soyons parvenus à l'arrêter. Mais pour nous, la bataille n'est pas perdue et le SNES FSU continuera de combattre ces réformes et de revendiquer un autre lycée, avec des paliers d'orientation moins sélectifs et plus lisibles et un retour à un examen sur des épreuves finales, nationales et anonymes, seule garantie de justice pour les candidats. Refuser le bac Blanquer, ne signifie pas pour autant désertier les instances des établissements (conseils pédagogiques, CA), de l'académie (GT) ou nationales qui étudieront par exemple cette année les modalités du contrôle continu. Les SNES FSU doit être en mesure d'informer les collègues avec les outils adéquats (articles sur le site, affiches et tracts, "contre-guide" etc) sur les moyens réglementaires dont ils disposent pour résister aux dérives qui ne manqueront pas de se découvrir. Dénoncer l'hypocrisie inégalitaire de ces projets, en révéler les contradictions bureaucratiques et l'idéologie néomanagériale sous-jacente, c'est aussi le meilleur

moyen de "garder la tête hors de l'eau", de ne pas se résigner et d'espérer des jours meilleurs pour notre projet d'une école émancipatrice et démocratique.

- Pour ce qui est de la gestion de nos carrières et des mutations, le SNES FSU continuera à inciter nos collègues à déposer des recours pour exiger de l'administration la transparence dont elle compte s'affranchir à la faveur de la LTFP. Beaucoup de collègues n'ont pas encore mesuré les reculs de cette loi, mais notre travail au quotidien lors des vérifications de barèmes, des recours sur les mutations ou sur les campagnes d'avancement et de changement de grade, porte ses fruits. Il permet également de nous expliquer chaque année avec des centaines de collègues qui prennent alors conscience des enjeux du paritarisme et qui mesurent toute l'utilité de notre intervention syndicale. Afin que ce travail de longue haleine au plus près des collègues, s'articule à une défense plus large notre statut et du paritarisme, le snes doit mettre l'administration sous pression en :

- lançant une campagne de communication sur les effets de la loi TFP (erreurs de l'Administration, opacité, absence de dialogue social, etc...)

- encourageant les collègues à faire des recours au moment des promotions de carrière et des mutations. Le Snes-FSU doit également armer ses militants sur les questions juridiques liées à ces recours, mais plus largement se saisir politiquement de ces dossiers."

- La section académique soutient l'appel des retraités au rassemblement du 1<sup>er</sup> octobre (14H30, place de la République à Lille) et la demande d'audience auprès du préfet, dans le cadre du mouvement national impulsé par le Groupe des 9 pour : la revalorisation des pensions ; le maintien et l'amélioration des pensions de réversion, et la suppression des conditions de ressources ; redonner les moyens de financement issus des cotisations sociales pour la Sécurité Sociale ; la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale et non par une 5eme branche financée par la CSG ; la levée de la propriété privée sur les brevets.